

ATELIER NATIONAL DE VALIDATION DU R-PP DU BURUNDI

BUJUMBURA, HOTEL LE PANORAMIQUE- CELEXON
DU 27-28 MARS 2014

COMMUNIQUE FINAL



De droite à gauche : le PF CCNUCC (Renilde NDAYISHIMIYE), le Ministre MEAATU (Jean Claude NDUWAYO), le Représentant de la FAO au Burundi (Mohamed HAMA GARBA) et le Représentant régional du Projet MRV (Mino RANDRIANARISON)

Sous le haut patronage du Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, Son Excellence Monsieur NDUWAYO Jean Claude et du Représentant résident de la FAO au Burundi, Monsieur Mohamed HAMA GARBA, il a été procédé, à la validation du R-PP du Burundi, du 27 au 28 mars 2014 à l'Hôtel Panoramique de Bujumbura.

L'atelier a connu une soixantaine de participants provenant de plusieurs régions et secteurs du pays : partenaires au développement, les représentants du Parlement, l'administration de plusieurs Ministères, les représentants des acteurs de la société civile, du secteur privé, les représentants des confessions religieuses, les représentants des peuples autochtones, etc....



Photo de groupe

Les activités ont débuté par une cérémonie d'ouverture ponctuée par des allocutions du Directeur Général de l'Institut Géographique du Burundi IGEBU, en sa qualité de Point Focal National de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques, le Représentant résident de la FAO au Burundi et enfin le Ministre de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme qui a ouvert les travaux.

Dans son allocution, le Point Focal national à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques a d'abord souhaité la bienvenue aux différentes personnalités qui ont répondu présents à l'invitation.

Il a ensuite développé le contexte dans lequel est né le mécanisme REDD+ dans la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques. Il a précisé que ce mécanisme REDD+ rentre dans les activités d'atténuation des phénomènes de changement climatique à l'échelle mondiale, un des 5 piliers que les pays parties à la Convention se sont fixés à Bali en 2007 dont les pays de la COMIFAC ont été les pionniers à négocier pour que la *Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement* soit prise en compte dans le régime climatique global.

Il a terminé son allocution en retraçant les efforts que le Burundi a déjà consenti dans l'élaboration des documents de stratégies et de politiques en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le **Représentant résident de la FAO** quant à lui a tout d'abord remercié le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme porteur du projet, pour d'une part toutes les facilités offertes pour rendre possible l'organisation de l'atelier et d'autre part pour l'aboutissement de l'avancement du projet MNV.

Il a rappelé que la FAO est reconnue comme une organisation qui soutient plusieurs activités techniques dans le bassin du Congo dont le Burundi fait partie, raison pour laquelle le Secrétariat du Fonds Forestier pour le Bassin du Congo (FFBC) l'a identifié comme organisation techniquement et politiquement compétente pour préparer et mettre en œuvre le projet MNV.

Il a indiqué que le rôle actuel de la FAO dans le projet MNV est d'apporter une assistance technique de qualité et de constituer une véritable référence technique qui permettra à

tous les pays et à la COMIFAC de se doter des systèmes nationaux et régionaux de surveillance et de faciliter les échanges entre les pays du Bassin Congo entre eux d'abord et ensuite avec les autres pays du monde.

Il a tenu à préciser que le «système national de suivi des forêts MNV» est une exigence de la CCNUCC, pour tous les pays souhaitant participer au mécanisme d'atténuation REDD+. Les défis étant très importants pour la réussite du S-MNV, il a évoqué la nécessité des synergies appropriées de tous les acteurs avec l'appui technique de la FAO. Il a encouragé le Burundi à aller de l'avant dans le processus étant donné que dans la 1^{ère} phase du projet dont la fin est prévue pour juin 2014, le taux des réalisations est très satisfaisant (92 %). Ces résultats pourront influencer positivement la deuxième phase du projet.

Il a terminé son propos en adressant des remerciements aux partenaires financiers et techniques dans le cadre du Projet, en l'occurrence la COMIFAC, le FFBC et la BAD, dans leurs engagements pour que ce Projet soit une réussite.

Dans son discours d'ouverture le Ministre qui a dans ses attributions les forêts et l'environnement a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants puis a précisé que le R-PP est une partie de la réponse aux exigences de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, dans la Décision 1/CP.16, paragraphe 70 (c) qui stipule que les pays parties à la Convention souhaitant participer au mécanisme d'atténuation REDD+ doivent élaborer un «système national de suivi des forêts».

Le Ministre a félicité ceux qui ont contribué aux résultats encourageants déjà enregistrés par le Burundi dans la mise en œuvre du projet **« système de surveillance et de MNV nationaux avec une approche régional pour les pays du bassin du Congo »**, ce qui a permis de balayer les doutes qui planaient dans les esprits de certains au moment du lancement du projet en mars 2013.

Il a salué les efforts consentis par les différentes parties prenantes au projet en commençant par les autorités du pays qui ont compris rapidement que le mécanisme REDD+ est en même temps une stratégie d'atténuation des changements climatiques, de conservation des forêts et de développement durable.

Il n'a pas manqué de féliciter les différents consultants pour leur dévouement au travail, se consacrant jour et nuit pour la rédaction des différentes composantes.

Le ministre a salué la participation assidue et effective des différentes parties prenantes aux différentes activités qui ont nécessité leur contribution en vue d'une appropriation nationale d'abord, et ensuite pour des amendements ou des validations des résultats partiels dont le condensé a constitué le R-PP.

Satisfait de cet engagement des parties prenantes, il a exhorté les participants à consacrer les deux jours de l'atelier à la dernière retouche du R-PP dans un esprit d'un travail bien fait qui a toujours caractérisé les Burundais afin de prouver à la COMIFAC et au secrétariat de la CCNUCC que le Burundi allie toujours la parole aux actes.

Compte tenu du chemin long à parcourir, le Ministre Jean Claude Nduwayo a demandé qu'une feuille de route permettant des avancées rapides tout en respectant les échéances régionales soit élaborée et proposée.

Enfin, il a clos son discours sur des mots de remerciements adressés :

- à la COMIFAC pour avoir développé le projet régional de Surveillance et de Mesure, Notification et Vérification (S&MNV) et pour le suivi régulier de sa mise en œuvre ;
- à la FAO et l'UNEP pour avoir accepté que les pays de l'espace COMIFAC s'appuient sur leur expérience conjointe en matière de gestion forestière et de télédétection en vue de développer leurs systèmes nationaux de suivi des forêts ;
- à l'équipe de coordination régionale et nationale du projet MNV pour leur accompagnement certain du processus d'élaboration du R-PP ;
- à tous ceux qui ont répondu à son invitation. Il leur a souhaité un travail fructueux pour que le R-PP du Burundi soit accepté dès sa première soumission.

La suite des activités a été ponctuée par des présentations des consultants suivies par des séances d'échanges qui ont permis de formuler les recommandations visant à améliorer la version provisoire du R-PP.

Les thèmes développés ont été:

- Présentation liminaire sur les concepts de changement climatique et de REDD+ par *Mino RANDRIANARISON, Spécialiste en Politiques liées à la REDD+ du Projet MRV* ;
- Partage de l'information et dialogue initial avec les groupes clés de parties prenantes et Processus de consultation et de participation par *Jean Pierre SAKAGANWA* ;
- Dispositifs nationaux de gestion de la préparation de REDD+ et Cadre de mise en œuvre par *Mathias KINEZERO* ;
- Evaluation de l'utilisation des terres, des causes des changements d'affectation des terres, de la loi forestière, des politiques et de la gouvernance et les options stratégiques par *Astère BARAGWANDIKA* ;
- Impacts sociaux et environnementaux du processus de préparation à la REDD+ et de sa mise en œuvre par *Capitoline NSABIYUMVA* ;
- Méthodologie de mise en œuvre et Enjeux de la REDD+ et du MRV par *René SIWE* ;
- Elaboration du niveau d'émission de référence par *Apollinaire NIYONKURU* ;
- Système national de MNV, de suivi des activités REDD+ et d'information sur les garanties et les co-avantages au Burundi par *Diomède NYENGAYENGE* ;

Pendant la deuxième journée, les participants ont suivi d'abord la Synthèse des travaux de la 1ère journée avant de suivre des présentations sur le système de suivi-évaluation et un résumé exécutif du contenu du R-PP du BURUNDI.

Après cette séance, la validation du R-PP a été réalisée. Cette validation est soumise à condition que les consultants intègrent les modifications et corrections demandées lors des échanges menées durant l'atelier.

Recommandations

Suite aux échanges réalisés lors de l'atelier, les recommandations suivantes ont été émises afin d'améliorer la qualité du R-PP :

- a) Renforcer la participation des parties prenantes en intégrant les forces de l'ordre et les confessions religieuses lors des sensibilisations, formations et consultations ;
- b) Développer des mécanismes permettant d'intégrer la REDD+ dans les lois existantes sans défaire les lois en vigueur ;
- c) Impliquer plus les institutions de recherche dans le processus REDD+ ;
- d) Prévoir des conseillers pour la mise en œuvre des activités, et ceci à tous les niveaux décrits dans l'organigramme des arrangements institutionnels ;
- e) Assurer la décentralisation effective du mécanisme REDD+ au niveau des provinces;
- f) Prévoir des étapes de sensibilisation continues auprès des autorités compte tenu de l'instabilité institutionnelle évoquée ;
- g) Eviter les conflits d'intérêts des structures, les amenant à être à la fois **juge et partie** ;**
- h) Intégrer dans le document les éléments portant sur la carbonisation améliorée, les foyers améliorés de deuxième génération à caractère pyloritique et le chauffage héliothermique, etc. ;**
- i) Développer des activités et des normes dans les secteurs concernés conformément aux normes internationales et nationales applicables ;**
- j) Renforcer les références scientifiques dans le document RPP afin de le rendre scientifiquement fort ;
- k) Rajouter un système d'évaluation externe en appui au système d'évaluation interne.

Certaines coquilles identifiées dans le document doivent également être corrigées.

EN CONCLUSION, LE R-PP DU BURUNDI A ETE VALIDE A L'UNANIMITE PAR TOUS LES PARTICIPANTS MOYENNANT L'INTEGRATION DES DIFFERENTES RECOMMANDATIONS MENTIONNEES ANTERIEUREMENT.

Fait à BUJUMBURA, le 28 MARS 2014

LES PARTICIPANTS